

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CHAPTER ONE WISE

FR001400DM54

Société d'Investissement à Capital Variable soumise au Droit Français

Ce Fonds est géré par Twenty First Capital

Objectifs et politique d'investissement

Chapter One Wise (la «Société») est constituée en France sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français. La Société a une durée fixée à 7 ans à partir de sa date de constitution.

La Société a pour objet d'investir, directement ou indirectement dans des parts ou actions de fonds de capital investissement français et dans des titres de capital ou donnant accès au capital (en particulier, obligations convertibles en actions) de sociétés, ces dernières pouvant exercer dans le secteur de l'immobilier ou des activités connexes ou liées. La Société pourra également réaliser à titre accessoire des avances en compte courant au profit de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. La Société a aussi la possibilité d'investir dans des titres financiers structurés et/ou intégrant des dérivés avec pour sous-jacent les parts et/ou actions des sociétés du portefeuille.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la Société pourra s'endetter. La Société pourra, sans que cela soit au cœur de sa stratégie d'investissement, avoir recours à des emprunts bancaires auprès des établissements de crédit ou pourra conclure des conventions de prêt ou de comptes courants.

La Société peut également recourir à l'investissement en fonds propres ou en quasi-fonds propres, à l'utilisation de la trésorerie, ou à toute autre modalité d'endettement conforme à la réglementation applicable. Les établissements de crédit sollicités pour ces emprunts seront des établissements de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un Etat membre de

l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Dans le cadre des emprunts souscrits par la Société, cette dernière pourra consentir toute sûreté réelle sur ses actifs, et notamment les revenus présents ou futurs et les droits de créances lui appartenant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du CMF et afin de respecter le « Quota Juridique », les Actifs de la Société doivent être constitués, pour 50% au moins, de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés, ou donnant accès au capital de sociétés, qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers ou, par dérogation à l'article L. 214-24-34 du CMF, d'Actions de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés dotées d'un statut équivalent dans leur Etat de résidence.

Les sommes distribuables sont intégralement ou partiellement capitalisées ou feront l'objet d'une distribution, en tout ou partie.

La période de souscription débute à la Date de Constitution et a une durée de 1 an, prorogeable une fois sur décision de la Société de Gestion. Les demandes de souscription sont reçues par la Société de Gestion au plus tard avant 12 heures (heure de Paris) 2 jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative (dernier jour ouvré de chaque trimestre civil).

Les Associés ne peuvent pas demander le rachat de leurs Actions par la Société avant 7 ans.

Le Fonds relève de la classification de l'article 6 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce Fonds étant principalement investi en parts ou actions de fonds de capital investissement français et dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, le niveau de risque associé est 6.

En raison de l'insuffisance de données historiques, cet indicateur de risque intègre des données simulées au départ d'un portefeuille de référence.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risques de crédit : il s'agit essentiellement du risque de révision à la baisse de la notation de l'émetteur, de la défaillance de l'émetteur ou de tout autre événement de crédit qui entraînerait une baisse de prix d'un titre et, par conséquent, de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de faillite d'une contrepartie menant à un défaut de paiement, qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque opérationnel : des éventuels retards ou défaillances des processus opérationnels peuvent pénaliser le Fonds.

Risque de liquidité : des événements impliquant des difficultés de cession des titres détenus par le Fonds peuvent avoir un impact sur la liquidité et la valeur de ses investissements.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des variations de la valeur liquidative du portefeuille du fonds.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque dans le prospectus du Fonds disponible sur demande à l'adresse contact@twentyfirstcapital.com.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	3,00% HT
----------------	----------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez-vous reporter au passage intitulé "FRAIS ET COMMISSIONS" du prospectus disponible sur demande à l'adresse contact@twentyfirstcapital.com.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

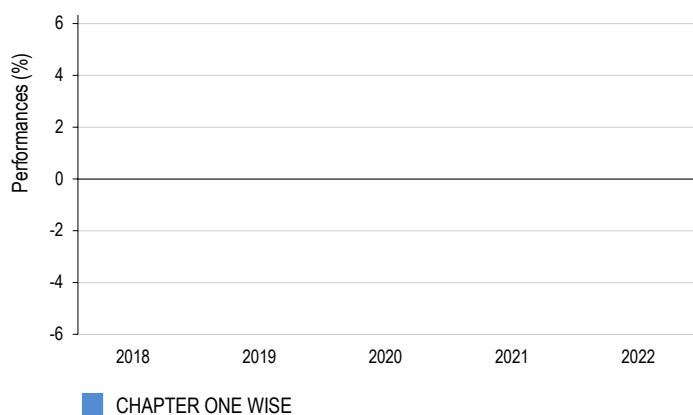
Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du Fonds : 07 décembre 2022

Date de création de la part : 07 décembre 2022

Devise de référence : Euro.



Informations pratiques

Le dépositaire de cette SICAV est CACEIS BANK.

Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Twenty First Capital, 39 Avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris.

Mail : mo@twentyfirstcapital.com / contact@twentyfirstcapital.com

La Valeur Liquidative est communiquée aux Investisseurs concernés par la Société de Gestion au travers d'un espace sécurisé ou sur le site internet www.liftpartners.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de Twenty First Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Twenty First Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 décembre 2022.